

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 712

Artikel: Nouveau départ : G.-A. Chevallaz, la force tranquille...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cun d'entre nous à repenser sa manière de consommer l'énergie. Le slogan «pensez-y plus, dépensez-en moins», conçu en son temps pour économiser l'énergie, prend maintenant toute sa signification, vu sous l'angle de la pollution.

SOUTENIR L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Au niveau forestier, les possibilités de lutte sont très réduites. Dans le court terme, elles se limitent à l'exploitation des arbres dépérissants, afin que les maladies secondaires (bostryche surtout) ne prennent pas trop d'ampleur et ne s'attaquent finalement aux arbres relativement sains.

Si le dépérissement devait prendre en Suisse les proportions de l'Allemagne, ce qui est loin d'être exclu, au vu de sa progression ces derniers mois, le marché des bois serait submergé, les prix pourraient s'effondrer et les propriétaires de forêts ne seraient plus en mesure de lutter. En Suisse, l'économie forestière et du bois occupe 90 000 personnes, ce qui prouve un rôle économique des forêts non négligeable.

Bien plus importantes encore sont les fonctions protectrices des forêts qui rendent nos vallées alpines habitables. Il est difficile de prévoir ce qui se passerait si la plus grande partie des forêts devait disparaître en Suisse (avalanches, éboulements, régime des eaux, des vents, fonctions de déassement, aspects du paysage, faune, flore, etc.).

L'économie forestière devra donc être soutenue, au même titre que la viticulture (35 millions de francs de la Confédération, pour stocker les excédents de vin!). Les propriétaires de forêts, dont beaucoup se trouvent déjà dans les chiffres rouges, le seront encore plus lorsque les bois de moindre qualité inonderont le marché. Des mesures particulières devront être prises pour mettre en œuvre ou stocker notre seule matière première, trop précieuse pour que nous la laissions se dégrader.

C'est au niveau de la Confédération que les décisions les plus spectaculaires sont à prendre. Grâce

à l'acceptation par les Chambres fédérales de la loi sur l'environnement, des mesures concrètes seront mises en vigueur au plus vite, espérons-le, pour réduire les taux de pollution. Le principe du pollueur payeur étant admis et l'effet des gaz d'échappement sur les forêts ne pouvant plus être mis en doute, c'est sur la taxe des carburants (mazout, essence) que les fonds nécessaires doivent être trouvés pour permettre à l'économie forestière et du bois d'assumer leurs obligations vis-à-vis de la collectivité.

Pour conclure, en ce début d'année qui s'annonce difficile pour la forêt, il faudrait que chacun d'entre nous prenne la résolution de mieux protéger son environnement. Même si les économies d'énergie et l'amointrissement de la pollution qui en résulteraient semblent minimes pour chaque individu pris isolément, la somme des efforts aura des effets significatifs: tant quantitatifs que psychologiques. Une nouvelle manière de vivre, non pas plus mal, mais plus saine, s'instaurerait petit à petit.

Le dépérissement des forêts n'est qu'un signe avant-coureur. Il s'agit d'un signal d'alarme pour la santé et l'existence de l'homme. Il est donc minuit moins cinq pour réagir.

H. Ryter, ing. forestier

NOUVEAU DÉPART

G.-A. Chevallaz, la force tranquille...

Départ en fanfare pour G.-A. Chevallaz, omniprésent pour ses dernières semaines au pouvoir. Les observateurs ont noté son indéniable plaisir d'homme de gouvernement, malgré l'âge et la brève double responsabilité des affaires militaires et des finances. Profusion de déclarations et de discours aussi pour cette échéance. C'est vrai, le magistrat vaudois n'est pas avare de paroles, contrairement à d'autres de ses collègues.

Une déception pourtant, il faut l'avouer: peu de substance au fil de ces paroles en forme de bilan.

Lors d'une récente «Table ouverte» face aux journalistes de la TV, Chevallaz s'est constamment dérobé, ignorant les questions délicates, ou répondant délibérément à côté du sujet. L'impression d'avoir choisi, au seuil de la retraite, le rôle de commis-voyageur de la satisfaction modérée. Nos institutions ne fonctionnent pas si mal, le gouvernement gouverne, la jeunesse helvétique est saine, plus le couplet rituel sur la nécessité, pour les dirigeants, de savoir décider (là, le menton devient plus carré encore). Et puis si on jette un coup d'œil sur les pays qui nous entourent... L'argument ultime qui ne laisse guère place à une réflexion critique. Chevallaz, la force tranquille...

Dans une interview accordée au «Journal de Genève / Gazette de Lausanne» (30.12.), ce même dédain de la nuance et des perspectives qui remettent en question les idées reçues: «Les groupes de pression, c'est un montage de quelques sociopolitologues tendant à montrer que les hommes politiques sont des marionnettes. Ces groupes, qu'il s'agisse des guerriers, des paysans ou des marchands, ont existé et existent dans tous les régimes...» Leurs intérêts sont contradictoires, ils interviennent en ordre dispersé, ce qui nous laisse une liberté de choix et d'arbitrage.» Comme pour les révisions de la loi sur les banques, de la loi sur les cartels et du droit des sociétés anonymes par exemple, M. Chevallaz?

L'ancien chef du DMF s'est promis une retraite active et nous a alléchés avec un projet de publication sur le processus de décision en Suisse. Mais, pour éveiller l'intérêt, il faudra qu'il renonce à décrire la réalité politique à coups de sabre.

Vous n'êtes désormais plus un «père de la patrie», M. Chevallaz, alors que diable un peu moins de solennité et de tranchant dans le ton et un peu plus de finesse dans l'analyse!